CHRONIQUE LOCALE.

L'Alliance Franco-Louisianaise.

Sa fondation, son but, ses progrès.

Parmi les œuvres françaises à la Nouvelle Orléans, il en est une qui à notre humble avis mérite toutes nos sympathies : c'est l'Alliance Franco-Louisianaise ; elle marche de front avec l'Union Française et le 14 Juillet qui ont fait et font tant de bien à la population française parce que ces sociétés inculquent aux enfants l'amour de la patrie absente, en même temps qu'elles leur donnent une instruction française et anglaise. Les deux langues étant nécessaires dans ce pays. Fondée à la fin de septembre 1908 par M. E Damour alors vice-consul de France, à la Nouvelle-Orléans et maintenant membre de la chambre des députés, l'Alliance Franco-Louisianaise, n'a donc que 4 ans d'existence.

Elle a eu comme présindent des hommes bien connus, comme le Prof. Fortier, M. Legendre, M. Vergnolle qui se sont dévoués corps et âme à son maintien et à son développement et de nos jours elle a à sa tête M. A. Breton qui suit ses devanciers et qui n'hésite pas à consacrer une partie de son temps à maintenir l'œuvre dans la voie si nettement tracée par ses prédécesseurs. On sait que l'œuvre dont il s'agit, intéresse au plus haut point le gouvernement de la République Française qui lui accorde chaque année une subvention des plus importantes.

Le but de l'Alliance est de maintenir et de propager la langue française à la Nouvelle Orléans. Que si l'Anglais est nécessaire, il n'en est pas moins vrai que la langue française étant celle des fondateurs de cette ville, ne doit pas disparaitre parce que, avec elle cette influence française viendrait à s'effacer. Un homme qui parle deux langues, disait Napoléon, qui s'y connaissait en hommes, en vaut deux ; c'est une vérité qui saute aux yeux et que nous ne devrions pas perdre de vue. En effet il est plus facile à un jeune homme ou à une jeune fille parlant plusieurs langues de trouver un emploi et cela va de soi.

L'enseignement du Français à l'étranger n'est pas chose facile et beaucoup de personnes ont critiqué la méthode employée par l'Alliance: un mot pour l'expliquer. Il est un fait d'expérience qu'on apprend d'abord à parler sa langue avant de savoir un mot de sa grammaire, ce n'est qu'à l'âge de 8 ou 10 ans qu'on en apprend les règles.

Aussi la méthode naturelle a-t-elle été employée dans les classes des commençants et les résultats ont été et sont remarquables.

Quant aux enfants qui parlent déjà Français, ils suivent un cours de grammaire.

L'Alliance Franco-Louisianaise qui ne comptait à son début que quelques écoles en a maintenant 17, en voici les noms : McDonogh No 1, McDonogh No 7. McDonogh No 9, McDonogh No 15, McDonogh No 16, McDonogh No 28, McDonogh No 31, La Salle, Mayben, Robert E. Lee, Krutchnitt, Davey, Parham, Magnolia, Washington, William O'Rogers et Beauregard. Ces écoles sont disséminées un peu partout dans la ville pour donner à un grand nombre d'enfants l'avantage d'apprendre notre belle langue. En tout 1775 élèves.

Ce rapport ne serait pas complet si nous ne remercions les membres du comité des Ecoles de la Nlle-Orléans de toutes les facilités qu'ils accordent si gracieusement à cette œuvre.

Desireux d'étendre sa sphère d'action, le comité de l'Alliance Franco-Louisianaise adresse un appel à la population française, créole et américaine pour l'aider dans une œuvre aussi intéressante et nous sommes sûrs que cet appel sera entendu et que le nombre des membres augmentera dans de grandes proportions.

A la tête des écoles il y a un surintendant, M. le Prof. A. de Chateauneuf, officier d'Académie, dont l'éloge n'est plus à faire ; il est aidé dans sa tâche par 35 dames dévouées à la cause et toutes parfaitement à la hauteur de leur mission.

Comme l'année dernière, l'Alliance Franco-Louisianaise a décidé de récompenser les élèves les plus méritants. La distribution des prix sera présidée par M. Francastel, consul général de France, qui ne perd aucune occasion de manifester à l'Alliance Franco-Louisianaise l'intérêt particulier qu'il attache à son développement ; il sera entouré de tous les membres de la direction.

Les parents des élèves sont cordialement invités à cette fête de famille qui aura lieu le samedi 18 mai à 3 heures de l'après-midi dans la salle de l'Ecole Supérieure Sophie Wright, avenue Napoléon.

Fête des Druides.

C'est aujourd'hui que les membres de l'Ancien Ordre des Druides donnent leur fête annuelle aux Fair Grounds, fête pour laquelle un très intéressant programme a été préparé.

Le Roi des Sirops de Table

Dans Toutes les Bonnes Epiceries

13,440—5,m—dim mar,jeu

L'UNION FRANÇAISE.

Foire le 19 mai ; Concert le 25 mai.

Cette société si avantageusement connue de notre public donnera, dimanche 19 mai, dans son spacieux local de la rue des Remparts, une foire sous la présidence d'honneur de Mme Francastel.

Le comité suivant de Dames patronesses s'occupe activement de cette fête de charité dont les recettes sont destinées à secourir les pauvres de cette société :

Mesdames Georges Damiens, Paul Bordenave, Georges Martin, E. J. Marsolan, Louise Garrot, François Tujague, Albert Maurin, S. Dumestre, M. Lafargue, Albert P. Clerc, Alcée Fortier, Bussière Rouen, Georges Garrot, R. Vecino.

Mlles Berthe Ecuyer, Eugénie et Marie Surmély, Marie Dumestre, Yvonne Jaubert, Amélie Poujol, Clémence Kitzinger, Edwige Lafargue, Yvonne Lafargue, A. Beauregard.

Le samedi suivant, 25 mai, pour subvenir aux depenses de l'Ecole de l'Union Française, école dans laquelle près de deux cents jeunes filles recoivent gratuitement une instruction française et anglaise, un grand concert vocal et instrumental sera donné sous le haut patronage de M. Henri Francastel, consul-général de France.

De nombreux musiciens et chanteurs ont généreusement offert leur concours à la Société et tout fait prévoir que ce concert aura un succès complet.

Nous en publierons prochainement le programme.

Nomination de M Maurice Cambon.

Deux nominations qui intéressent le personnel de service de la douane de notre ville ont été annoncés hier matin : celle de M. Maurice C. Cambon, aux fonctions d'examinateur spécial des douanes en remplacement de M. William P. Flower, démissionnaire, et celle de M. Carroll K. Warmoth, aux fonctions de secrétaire privé du revenu des douanes.

La nomination de M. Cambon a été faite par le secrétaire du Trésor, sur recommandation du receveur des douanes, M. Hébert.

Fête de l'Association des Jardiniers.

L'Association de Secours Mutuels des Jardiniers de notre ville, célébrera dimanche prochain 19 mai, le 37me anniversaire de sa fondation, par un banquet et pique-nique au Southern Park.

Avant de se rendre sur le lieu de la fête les jardiniers défileront en cortege, dans les principales rues de la ville, sur leurs charrettes décorées.

Ce cortège sera organisé à 9 heures du matin, à l'angle des rues Forstall et Dauphine.

A leur arrivée au Southern Park les membres de l'Association et leurs invités prendront place à une table de banquet, puis un grand pique-nique réunira jeunes et vieux, sous les chênes verts qui ombragent les pelouses du parc.

La fête se terminera par un bal sous le pavillon.

La Volkfest est renvoyée au 25 mai.

Les Sociétés allemandes de notre ville n'ont décidément pas de chance cette année pour la célébration de leur fête populaire annuelle, donnée comme on le sait au bénéfice de l'Asile des Orphelins protestants allemands.

Cette fête avait été premièrement fixée au 5 et 6, mai, mais avait dû être renvoyée pour cause de mauvais temps au 12 et 13 du même mois. L'inclémence du temps oblige de nouveau le Comité d'organisation de renvoyer la fête à une date ultérieure.

Conséquemmept la Volksfest de 1912 n'aura lieu que le dimanche 26 et le lundi 27 mai au Southern Park.

Espérons que cette fois le beau temps voudra bien se mettre de la partie, et que la Volkafest de cette année, comme toutes les précédentes sera couronnée par un brillant succès.

Un drame à Houma.

Houma, 11 mai—Joseph d'Amico, un commis voyageur de la Nouvelle Orléans, de passage à Houma, s'est suicidé la nuit dernière au domicile de son amie, une dame Joséphine Toups, après avoir coupé la gorge à celle-ci.

Les deux cadavres ont été découverts ce matin à 9 heures, par M. Maurice Cunningham un pensionnaire de Mme Toups.

Cette dernière était propriétaire d'un débit de fruits et entretenait depuis quelques mois d'étroites relations avec d'Amico. Il était même question d'un prochain mariage entre les deux amants, aussi est-il difficile d'établir les causes du drame.

D'Amico était arrivé à Houma jeudi après midi et descendu au domicile de son amie. Les voisins et locataires de la maison déclarent n'avoir entendu aucune querelle, et on en déduit que la femme Toups a été tuée pendant son sommeil.

Joseph D'Amico était le fils de Steve D'Amico, un marchand commissionaire de la rue Poydras.

Enfants noyés.

Robert Stam, un enfant de huit ans, demeurant rue Kentucky, près Derbigny, est accidentellement tombé dans le canal de la rue Claiborne hier après-midi vers une heure et s'est noyé. Ralph Ernst, un gamin de 10 ans, qui se trouvait avec lui, s'est jeté à l'eau, dans le but de le sauver, mais n'y a pas réussi.

Un instant plus tard Jake Torance, un gamin de couleur, âgé de 15 ans, s'amusait sur une planche qui flottait dans le canal à l'intersection de la rue General Taylor lorsqu'il est tombé à l'eau et s'est noyé.

AVOCAT BIEN CONNU GUERI DE L'ECZEMA

Par les Remèdes Cuticura qu'il Recommande pour Maladies de la Peau.

"Pendant que je me trouvais à l'école de Lebanon, Ohio, en 1882, on eut lieu de craindre la petite vérole, et nous fûmes tous vaccinés. Le virus employé était probablement impur, et je fus affligé de furoncles, qui durèrent environ deux ans, puis prirent la forme d'un eczéma sur mon visage, dont la partie inférieure était enflammée la plupart du temps. Des croches s'y formaient, perçaient, et l'eau qui en découlait en produisait d'autres à l'endroit qu'elle touchait et irritait. La croche après avoir coulé laissait une croûte qui brûlait et démangeait au point d'être parfois insupportable. Les ulcères s'étendaient de cette façon de part et d'autre, couvraient ma lèvre supérieure et m'a menton, et parfois le bas de mon visage n'était qu'une plaie. Cet état dura quatre ou cinq ans, sans amélioration, de fait mon état empirait de telle sorte que ma femme craignait un résultat fatal.

"A l'époque où je fus ainsi affligé de furoncles et d'eczéma, j'étais traité par les meilleurs médecins de cette partie du pays, mais sans succès. Finalement je décidai d'essayer les Remèdes Cuticura, ce que je fis, prenant le Résolutif Cuticura intérieurement, appliquant l'Onguent Cuticura sur les plaies, et me servant du Savon Cuticura pour le lavage. En très peu de temps je commençai à remarquer une amélioration, et je continuai l'usage des Remèdes Cuticura jusqu'à ma complète guérison qui se produisit dans moins d'un an, et depuis cette époque qui date de plus de vingt ans, le mal n'a pas reparu. J'ai recommandé les Remèdes Cuticura à d'autres depuis, et j'ai une grande confiance en eux comme remèdes pour les maladies de la peau." (Signé) A. C. Brandon, Avocat, Greenville, O., 17 Janvier, 1911.

En vente dans le monde entier. Faites venir de la Potter D. & C. Corp., Dépt. 3A, Boston, un échantillon gratuit de Savon et d'Onguent Cuticura.

MESSE DE REQUIEM.

Une grande messe sera dite pour le repos de l'âme de feue Mme JEAN LAPEZE, qui est morte le 15 avril 1912. La messe aura lieu à l'église de Our Lady Star of the Sea, No 2001 avenue St Roch, le 15 mai 1912, à 10 heures du matin.

Les parents, amis et connaissances sont invités à y assister.

12 mai—1 f

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Ed Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 468

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans,

Division A—No 97,737.

SUCCESSION DE Mme MARIE TARRIS SANT,

Vve par premier mariage de Charles Sonpenne et par second mariage de Bernard Casere.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 97,747, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Marie Tarrisant, veuve en premier mariage de Charles Senpenne et par second mariage de Bernard Casere, ledit ordre daté et signé du 1er mai 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, JEUDI, le 6 juin 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terrain situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste Anne, Roman, Orléans et Prieur, désigné par le numéro sept sur un plan dressé par F. N. Tourné, daté du 5 mars 1851, et déposé sous le 52, en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, et désigné aussi par le numéro sept sur un croquis établi par F. N. Tourné, daté du 31 mars 1885, et annexé à un acte passé le 7 avril 1885 devant Oscar Drouet, notaire, lequel dit lot mesure en mesure américaine vingt-six pieds quatre pouces [26' 4"] de face à la rue Ste Anne, soixante-quinze pieds onze pouces cinq lignes et demie [75' 11" 5 1[2"'] sur le côté le plus proche de la rue Roman, et soixante seize pieds un pouce et deux lignes [76' 1" 2"'] de profondeur sur la ligne de division du lot numéro six.

Les améliorations consistant en un cottage simple à cinq chambres connu comme numéro 1910 rue Ste Anne.

Second. Une certaine parcelle de terrain située dans le même District et ilet que le lot ci-dessus décrit, laquelle parcelle de terrain est une partie du lot désigné par le numéro six sur le plan et le croquis précités de F N. Tourné et mesure dix-sept pieds dix pouces (17' 10") de face à la rue Ste Anne sur soixante-seize pieds deux pouces et six lignes (76' 2" 6"') sur la ligne de côté la plus proche de la rue Prieur, et soixante-seize pieds un pouce et deux lignes (76' 1' 2"') sur le côté le plus proche de la rue Roman et adjoignant le lot numéro sept.

Les améliorations consistant en un cottage simple contenant quatre chambres et porte le numéro municipal 1912 rue Ste Anne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans, à l'option des acquéreurs représenté par billets à ordre des acheteurs, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité usuelles, sur les propriétés respectives incluant les honoraires d'avocats, au taux de 5 0[0 en cas de procès pour exiger l'annulement de la note ou des notes ou une partie de celle-ci. La propriété devant être assurée contre les risques d'incendie jusqu'au paiement final du billet ou des billets et la police d'assurance transférée au porteur ou porteurs des dites notes ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et ne devant toucher les loyers que depuis la date de la signature des actes de vente et devra déposer avec l'encanteur dix (10 0[0) pour cent (ne portant ni intérêt, ni pénalité) du prix de la vente au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Emile Pomès avocat.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

Vente à l'Encan, sans Limite ou Réserve.

Succession de Joseph J. Landry, No 100,378, C. D. C. Div. A.

JEUDI, le 13 JUIN 1912

A la bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Un Joli Cottage Simple, 520 Rue Valmont, entre Tchoupitoulas et Square Annonciation, et la rue Louisiana, comprenant 4 chambres, service d'eau de ville et égouts, galleries de face et de côté, grande cour, passage pour voiture, retiré avec grille en fer, etc.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District daté et signé du 9 mai 1912, dans la susintitulée succession, je vendrai au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 13 juin 1912, la propriété ci-après décrite, sur un certain terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey à présent, Annonciation, Valmont et Léontine, étant le carré No 127, et désigné comme lot No vingt et un sur un plan établi par C. M. Williams, voyer, daté du 5 juillet 1887 et annexé à un acte de vente de J. B. Ward à John Regus, daté du 17 avril 1888 devant J. Z. Spearing, notaire, et mesure trente pieds de face sur la rue Valmont sur cent quarante pieds cinq pouces et trois lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1912 et l'acte de vente devant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur, et dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente à l'encan, au plus haut enchérisseur, sans Limite ou Réserve.

Mme Blanche Lassserre, exécutrice, et al. vs Binche et Isabella Michall.

No 99,448—Cour Civile de District, division "D."

Un Lot de Propriétés de Choix de Résidences dans les Quatrième et Sixième Districts de cette ville et 320 acres de terre, plus ou moins, situés dans la paroisse Vernon, dans cet Etat, en vente publique, JEUDI, 13 juin 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

1.—Un élégant cottage élevé, 738 avenue Napoléon, sur deux lots coin Constance, carré rue Laurel et Jena sur deux lots 60x120, comprenant 6 chambres et au premier étage vestibule central de 7 pieds avec grande salle à manger octogone, et deux grandes chambres et vestibule dans les combles, hangars en arrière, gaz et candélabres, bain avec eau de la ville et égouts, retiré avec grande veranda sur la façade, grillage en fer et passage de voiture, etc., sur deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré désigné par le numéro municipal 174 sur le nouveau plan d'Henri C. Brown, voyer, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Laurel et Constance, désigné par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par P. Gaulet, architecte, daté du 22 mai 1855 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, comme plan numéro 200 ; lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon par cent vingt au pieds de profondeur ; lot numéro 10 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Constance.

2—Un double cottage, 3245-47 rue Chippewa, sur un grand lot, entre Plaisance et Toledano, carré rue Annonciation, comprenant quatre chambres et cabinet de chaque côté, avec vestibule de face, hangar en arrière, sur un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré numéro 87, borné par les rues Chippewa, Toledano, Annonciation et Plaisant. Ledit lot est désigné comme numéro 3 sur un plan de voyer, dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le quatre mai 1898 suivant lequel devis ledit lot numéro 3 mesure quarante un pieds deux pouces et trois lignes de face sur la rue Chippewa, quarante pieds dix pouces et six lignes de largeur en arrière sur cent dix neuf pieds, sept pouces et six lignes en profondeur sur le côté vers la rue Toledano et cent quatorze pieds six pouces et cinq lignes en profondeur sur l'autre côté vers la rue Plaisant.

3.—Un Double Cottage, 4614-16 rue Laurel, entre Cadiz et Valence, carré Annonciation, comprenant quatre chambres de chaque côté, retiré, avec vestibule sur la façade hangars en arrière, etc. Un certain morceau ou parcel de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré numéro 143, borné par les rues Annonciation, Laurel, Cadiz et Valence, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage établi par George De Armas, député voyer de ville, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, daté du 5 décembre 1896; suivant lequel croquis ladite parcelle de terrain commence à une distance de cent neuf pieds un pouce du coin des rues Laurel et Cadiz et mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ladite parcelle de terrain étant composé du tout du lot original No 18 et d'une partie en bande y adjoignant le lot original No 19

4—Trois cent vingt acres de terre, plus ou moins, situé à Vernon, en cet Etat, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le ville et numero 4 north Range 8 West, dans le district de terre du nord ouest de la Louisiane et étant comme suit : Le quartier sud ouest du quartier de la section 12 sud ouest. Le quartier nord ouest de la section 13. Le quartier nord ouest de la section du quartier nord est 13. Le quartier sud est du quartier sud ouest de la section 14, étant les mêmes terres que ledit défunt Henry Mitchell acquit [avec d'autres terres] suivant lesquels titres du bureau des terres de la Louisiane No 2673 daté du 9 mai 1890, 2675 daté du 9 mai 1890, 2676 daté du 9 mai 1890 et 4278 daté du 5 mai 1891, et enregistré au bureau des terres de l'Etat dans les volumes des titres No 26 folio 140, 26 folio 141, et 27 folio 141 respectivement, dument enregistré en l'étude du clerc et ex-officie recorder pour ladite paroisse de Vernon, le 16 octobre 1902, dans le livre de records No 1 folios 556, 557, 558 et 559.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, ladite portion de crédit de ladite vente, s'il y en a devant être établi par des billets à ordre dessdits acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit (8 0[0) pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles, telles que confession de jugement, honoraires d'avocat en cas de procès, transferts de police d'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1912 et payer pour l'acte ou actes devant Busvière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.

Du quai No 57, Rivière du Nord, pied de rue West 15th.

*LA SAVOIE, 16 mai.
*LA LORRAINE, 23 mai.
†FRANCE [neuf], 30 mai.
*LA PROVENCE, 6 juin.
*LA LORRAINE, 13 juin.
†FRANCE [neuf], 20 juin.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeur à double hélice.
†Vapeur à quadruple hélice.

Nouvelle-Orléans-Havre directe.

S. S. LOUISIANE, 4 juin

Passage de Première Classe.....$50.00
Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du fret No 802 rue Common, bâtiment Hampson.

1er mai—1an

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley. E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage Extraordinaire Sans Limite ou Réserve.

UNE OCCASION RARE POUR

ACQUERIR MAGNIFIQUE PROPRIETE DU SIXIEME DISTRICT,

Splendidement Située près des Chars Urbains, Ecoles, Eglises, Etc.,

COMPRENANT

LA SPLENDIDE RESIDENCE EN BOIS ELEVÉE DE TERRE, 1468 AVENUE NASHVILLE, COIN HURST,

Sur un demi ilet sur l'Avenue Nashville, seulement à un demi ilet de l'Avenue St-Charles sur une rue asphaltée.

Aussi les Cinq COTTAGES SIMPLES substantiellement construits sur de GRANDS TERRAINS, connus comme 5902, 5908, 5914, 5920 et 5926, rue Hurst, entre les rues State et Eleonore.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 13 JUIN 1912, A MIDI.

In Re Mme F. A. Schneidau vs Gustavus A. Schneidau et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, Dossier 1, No 99,860.

Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 juin 1912, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et signé en Cour ouverte, le 7 mai 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Toute cette certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, qui y appartiennent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans cette partie de cela ordinairement connue comme Hurtleville, et comprenant la moitié le plus près de la rue St Charles, du carré désigné par le No 56 sur un plan dressé par B Buisson, voyer, daté du 17 mars 1837 et déposé pour référence en l'étude de E. Barrett, ancien notaire en cette ville. Ledit ilet est borné par l'avenue Nashville, les rues Jeannette, Hurst et Eléonore, et la dite portion de terre mesurant cent-cinquante pieds [150] de face à la rue Eléonore sur deux cent quarante (240) pieds de profondeur et façade à la rue Hurst ente lignes parallèles. Les améliorations comprennent la splendide résidence élevée de terre, retirée de la banquette et contient galleries sur le devant, sur le côté et dans le fond, vestibule, salon double, salle à manger et office (très grande cuisine), pantry pour sommelier et cave 3 chambres à coucher, 2 chambres de domestiques et chambre à bain au premier étage, le deuxième étage contient vestibule, 2 chambres à coucher et chambre pour malles. Le sous-bassement est très haut et est complètement entouré et pavé en schillinger partout. Buanderie et chambre à bains pour domestiques dans le sous-bassement Une pelouse bien niveler ayant des arbres à ombrage, jolies plantes et entouré par un grillage orné en fer.

Deuxième—Cinq certaine lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon endépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues State, Hurst, Eleonore et Garfield (autrefois Jeannette), désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 15 avril 1912, annexé à et faisant partie d'un inventaire dans cette procédure passé devant W. McLFayssoux, notaire, daté du 25 avril 1912, lesquels dits lots me mesurant comme suit à savoir :

Le lot "A" mesurant quarante trois (43) pieds dix (10) pouces de face à la rue Hurst sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, formant le coin des rues Hurst et State. Les améliorations consistant d'un splendide cottage simple couvert en ardoises, No 5926 rue Hurst, encoignure de la rue State, contenant galerie, vestibule, sept chambres et chambre à bains, jolie pelouse, promenade cimenté et hangar dans le fond.

Le lot B est contigu au lot A et mesure quarante trois (43) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Hurst, quarante-trois (43) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une magnifique résidence en bois à un étage connue comme 5920 rue Hurst, ayant pelouse, promenade en Schillinger, hangar dans le fond, etc. La maison a une galerie sur le devant, 4 chambres salon, salle à manger, vestibule, cuisine, office et chambre à bain.

Le lot C est contigu au lot E, et mesure quarante quatre pieds [44], quatre (4) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Hurst sur cent vingt pieds de profondeur entre lign à égales et parallèles ; les améliorations sont connues comme 5914 rue Hurst et sont un cottage "Home" de 7 chambres avec chambre à bain, vestibule, galerie sur le devant avec grand terrain ayant plantes et fleurs

Le lot "D" est contigu au lot "C" et mesurant quarante trois (43) pieds, huit (8) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Hurst sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles connue comme No 5908 rue Hurst, cottage résidence moitié élevé, très désirable, ayant 3 chambres à coucher, chambres de domestiques, vestibule, galerie cuisine et salle à manger office, chambre à bain, un "home" confortable dans toute l'acception, ayant un terrain extra en la cour bien nivelé et pavé.

Le lot E est contigu au lot D et forme le coin des rues Hurst et Eleonore, et ayant une première façade de trente [30] pieds neuf [9] pouces à la rue Hurst de la ligne le séparant du lot D et s'étendant dans la direction de la rue Eleonore, d'où il s'étend ou projette et sept [7] pieds neuf [9] pouces vers le centre de la rue Hurst, de là mesurant trois [13] pieds [9] pouces deux [2] lignes de face à la rue Hurst s'étendant au coin de la rue Eleonore.

Ledit lot E mesure cinquante-quatre [54] pieds six [6] pouces dans le fond, cent vingt [120] pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot D et cent vingt-huit [128] pieds de profondeur et façade à la rue Eléonore. Les améliorations comprennent le cottage simple attrayant No 5902 rue Hurst, contenant vestibule, salon, 4 chambres à coucher chambre à bain, salle à manger, cuisine et office, large galerie sur le devant promenade cimentée, pelouse plantes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans devant être représenté par billets à recevoir portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date des dits billets. Le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les hypothèques et clause usuelle de sécurité, incluant la clause que celui qui deviendra le détenteur des dits billets ne paie pas à maturité; tous les billets qui ne sont pas en maturité deviendront dus et payables, ainsi pourvoyant pour ce paiement des intérêts annuellement sur lesdits billets; les dits billets devant être daté le et devant porter intérêt de la date de l'acte de vente; les acquéreurs devant prendre les loyers à partir de cette date et devant assumer et payer les taxes pour l'année 1912. Les actes de vente devant être passé pardevant Wm McL. Fayssoux, notaire, et les frais de cela ainsi que les certificats en connection de cela devant être assumer par les acquéreurs et lesdits acquéreurs devant déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, lequel dépôt ne doit porter d'intérêt ou de pénalité.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, 336 rue Carondelet.

J. Zach Spearing, avocat

12mai—12 19 26—juin 2 9 13

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 1025 rue Ursulines.

SUCCESSION DE DIETRICH VON EINSIEDEL.

No 50,901—Cour Civile de District, Division B.

A L'ENCAN,

Jeudi, 13 Juin 1912, à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Dietrich Von Einsiedel, dossier No 50,901, daté et signé le 10 mai 1912 et qui m'a été adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique aux jour, heure et lieu la propriété décrite comme suit :

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Ursulines, Rampart, Bourgogne et Hôpital, mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines sur soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant à une distance de cent dix pieds de la rue Rempart et est décrit par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Omer Villeré, ancien notaire, daté du 9 avril 1884.

Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 1025 rue Ursulines.

Conditions—Comptant; acte de vente devant être passé devant Gustave J. Ricau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dert. Kernan et Dart, avocats.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Comptoir de Buvette et Installations, Table de Pool, Vins, Bière, Etc.

Zodiac Corporation, Limited, vs J. H. Herman, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,802—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, LUNDI, le 13 mai 1912 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

En mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un Comptoir de Buvette, une Table de Pool et accessoires, un lot de Verrerie, etc., un lot de Vins et Bière, etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

2 mai—2 8 13

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Retiré,

TERRAIN MESURANT 33x150,

614 Dufossat, entre Annonciation et Laurel, Carré rue Bellecastle,

Le Jeudi 16 mai 1912, à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PHILIP DOLEY vs HENRY P. DOLEY ET AL.

No 99,307—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division S.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 16 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et suivant un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 4 avril 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire sus-intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété suivante décrite à savoir—

Premier—Un lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal No 614 rue Dufossat dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 126, borné par les rues Dufossat, Bellecastle, Jersey, maintenant Annonciation et